

de notre pays. Ces enfants sont comme les nôtres, sauf qu'ils ont enfreint la loi, ce qui pourrait peut-être arriver aussi à nos enfants. Parce qu'ils ont commis certaines infractions, et que, selon le Code pénal, tout enfant à partir de 7 ans peut être consigné dans un pénitencier, ils y ont été placés de sang-froid, avec des détenus endurcis. Imaginez-vous ce que vous éprouveriez, messieurs les députés, si l'un de vos fils de 8 ou 9 ans se trouvait dans un pénitencier, si sa seule classe était dans un pénitencier, si le seul endroit où il pouvait étudier et faire ses devoirs était une cellule?

C'est pour une double raison que j'insiste sur ce point. Nous devrions faire quelque chose pour la jeunesse de notre pays classée dans la catégorie des délinquants juvéniles. Deuxièmement, l'ancien gouvernement a promis de faire construire un pénitencier à Drumheller-Worth au coût d'environ quatre millions de dollars, destiné aux jeunes délinquants. L'institution ne devait pas être entourée de murs ou de barricades, mais être conçue de façon à pouvoir y réhabiliter certains de ces enfants qui ont enfreint la loi. Voilà ce que le gouvernement a promis de faire. On a laissé entendre que l'ancien gouvernement envisageait de ne procéder à cette construction qu'en 1964. Je ne me suis jamais disputé avec le ministre de la Justice, sauf erreur, et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant, d'autant plus que je ne crois pas pouvoir le persuader de construire un pénitencier dans ma circonscription.

Je suis sûr que la mise en chantier devait se faire en 1963. Peut-être le commissaire des pénitenciers a-t-il demandé que l'entreprise soit retardée d'une année. Quoi qu'il en soit, après que j'aurai consigné au compte rendu d'autres faits supplémentaires au sujet des délinquants juvéniles qui sont détenus dans nos pénitenciers, j'aimerais que le ministre nous dise quand le gouvernement se propose d'entreprendre la construction de cette maison de détention pour jeunes délinquants, afin que l'on puisse retirer ces derniers du genre du pénitencier dont il est question dans l'article qui se fonde sur les constatations faites par le commissaire des pénitenciers, M. Allen J. MacLeod.

Pour en revenir à l'emplacement projeté du pénitencier, le ministre de la Justice aura sans doute foi en la parole de son prédécesseur, M. Davie Fulton. Après que l'on eut annoncé la construction de cette maison de formation pour jeunes délinquants, le *Herald* de Calgary publiait en juillet 1962 une dépêche intitulée «Les retranchements ne viseront pas les pénitenciers», qui se lit ainsi qu'il suit:

Le *Herald* a appris aujourd'hui que les diminutions de dépenses que le gouvernement a annoncées

[M. Woolliams.]

la semaine dernière ne retarderont pas la construction d'un pénitencier de 4 millions de dollars à Drumheller.

A Ottawa, une personne qui est très près du ministre de la Justice, M. David Fulton, a déclaré que la construction du pénitencier de Drumheller et celle d'autres institutions pressent, vu l'encombrement des autres prisons canadiennes.

Je ne saurais dire si c'est un bien ou un mal, mais l'Alberta est la seule province canadienne qui ne compte aucun pénitencier. Tous ceux qui sont condamnés au pénitencier, en Alberta, sont envoyés à Prince-Albert, en Saskatchewan. Il s'ensuit que le pénitencier en question est congestionné. Imaginez ce qui peut arriver lorsqu'on envoie des jeunes de 12, 13, 14 ou 15 ans dans un pénitencier surpeuplé d'adultes.

Je tiens à signaler au ministre de la Justice que la question est urgente. Je sais que son prédécesseur était conservateur et que le Canada a dû subir un programme d'austérité pendant un certain temps mais le ministre actuel se doit d'étudier la question à nouveau. J'ai d'autres faits à signaler au sujet de la présence d'enfants dans nos pénitenciers mais j'aimerais que le ministre nous dise quand le gouvernement se propose d'entreprendre la construction d'une maison de détention pour jeunes délinquants.

Arrêtons-nous un instant sur certains faits concernant la délinquance juvénile au Canada. En 1952, environ 4,700 prisonniers étaient détenus dans nos pénitenciers. En 1962, leur nombre était passé à 7,100. D'après les statistiques, la population des pénitenciers s'accroît de 5 p. 100 chaque année; c'est donc dire qu'au rythme actuel de l'accroissement de la population, il y aura 12,000 personnes dans nos pénitenciers d'ici 10 ans. La majoration la plus sensible intéresse les jeunes de moins de 16 ans. En 1952, seulement 32 jeunes délinquants avaient été envoyés au pénitencier mais, en 1962, leur nombre avait triplé. Autrement dit, il y avait trois fois plus de jeunes délinquants dans les pénitenciers canadiens en 1962 que 10 ans auparavant. Je poursuis la lecture de l'article:

«Je bous lorsque je vois ces enfants,» m'a confié le directeur du programme national de formation des détenus, lorsque j'ai visité le Centre fédéral de formation Saint-Vincent dernièrement.

Il raconte ensuite ce qui se passe la nuit. Ce sont des choses qu'il faut dire ici. Il ne s'agit pas d'un récit pour arracher des larmes. Ce sont simplement des faits.

Le soir, ils pleurent et cela me fend le cœur. On n'a pas le droit d'enfermer des enfants dans un pénitencier.

Telle était la recommandation du commissaire de l'ancien ministre de la Justice. Ce gouvernement a ensuite fait appel au peuple